

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 08 juin à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Date de convocation du Conseil municipal : 2 juin 2022

**Étaient présents :**

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Christian REYNAUD, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Julien MORIN

**Étaient absents représentés :**

Claudette COULAUD à Gilbert ROUSSEAU  
 Marie-José ROBERT à Marylène VERDEME  
 Blanche ROUX à Catherine GOUDOUD  
 Dimitri NIOSSOBANTOU à Nicolas BALOT  
 Céline DUPUY-LEGRAND à Laurent LAFAYE  
 Pascal BUSSIERE à Julien MORIN  
 Bénédicte MARCOUL-SOULIE à Gaston CHASSAIN

**Étaient absents excusés :**

Claudette COULAUD, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Eric GOUVIER, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alain GERBAUD

**N°2022/D/043 - Objet : Tarifs publics séjours Accueil de loisirs et SLAM**

Madame Catherine GOUDOUD présente aux membres du Conseil municipal le projet des tarifs publics applicables à compter du 1er juillet 2022 et relatifs à l'accueil de loisirs et au SLAM.

Les tarifs sont constants par rapport à l'année précédente. L'organisation de séjours aux vacances de printemps et d'automne amènent à proposer un nouveau tarif forfaitaire ;

	ALSH/SLAM	TARIFS à compter du 1er juillet 2022
<b>SEJOURS</b>	<b>Tarifs commune</b>	
	Journée complète avec hébergement	20,00 Euros
	Vacances de Printemps et d'Automne Forfait	120,00 Euros
	Séjour Ski journée complète avec hébergement	200,00 Euros
	<b>Enfants autres communes</b>	
	Journée complète avec hébergement	40,00 Euros
	Vacances de Printemps et d'Automne Forfait	240,00 Euros
	Séjour ski : journée complète avec hébergement	400,00 Euros

Le tarif commune s'applique aux familles domiciliées sur Feytiat, aux enfants dont au moins un des deux parents travaille à Feytiat (Attestation de l'employeur), aux enfants dont les grands parents sont domiciliés sur la commune (justificatif de domicile).

La grille tarifaire conserve le principe d'une application du double des tarifs commune aux utilisateurs des services qui ne sont pas domiciliés sur la commune, ou qui ne travaillent pas sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions présentées ci-dessus.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 08 juin

Le Maire  
  
Gaston CHASSAIN.